

RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE

Suite à la présentation du projet de révision de la carte électorale et aux modifications proposées à la circonscription de Charlevoix, le conseil d'administration de Tourisme Charlevoix a effectué une réflexion sur les impacts des changements proposés.

Nous vous présentons ici le résultat de nos discussions.

PROPOSITION DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Selon le projet présenté, la circonscription électorale de Charlevoix passerait de 33 156 électeurs (-26,7% de la moyenne provinciale) à 46 761 électeurs (+3,4%) par l'ajout des 15 100 électeurs de la Côte de Beaupré et l'Île d'Orléans et le retrait de 1 500 électeurs de la portion est de Charlevoix-Est. Le poids démographique du territoire des 2 MRC de Charlevoix passerait de 72% de l'électorat de la circonscription actuelle à 47% dans la nouvelle version. La réalité des dernières années laisse présager une forte probabilité de décroissance de ce ratio au cours des années à venir. L'impact du déplacement de St-Siméon / Baie-Ste-Catherine / Sagard transférés à la circonscription de René-Lévesque est d'environ 1 500 électeurs. La nouvelle circonscription porterait le nom de « **Beaupré-Charlevoix** ».

CONSIDÉRATIONS

1- IMPACT TOURISTIQUE

La circonscription de Charlevoix fut nommée en l'honneur de l'historien Pierre-François-Xavier de Charlevoix en 1855. Le changement proposé nie tout sens historique et par le fait même efface l'histoire d'une région qui doit continuer d'exister sur le plan symbolique. Autrement, c'est toute une partie de l'héritage culturel de Charlevoix ou même du Québec qui s'en trouve menacé.

L'impact du redécoupage sur le milieu touristique de Charlevoix est important. La personnalité propre à la région, la délimitation territoriale claire, le sentiment d'appartenance et la difficulté pour un élu à représenter adéquatement les intérêts touristiques d'un milieu qui engloberait Boischatel et l'île d'Orléans sont indéniables. L'appartenance de St-Siméon et Baie-Ste-Catherine à ce milieu est également indiscutable.

La marque commerciale « Charlevoix », en raison notamment de sa délimitation géographique électorale, est parvenue à se bâtir une notoriété fort enviable dans l'industrie touristique

québécoise, canadienne et même internationale. L'élection complémentaire de l'automne dernier a bien démontré l'importance de la concordance entre la circonscription électorale et la région touristique. Cette situation est une des rares au Québec avec les Iles de la Madeleine.

Au cours de l'année 2007, 650 000 personnes sont venues séjourner dans Charlevoix, l'une des 21 régions touristiques québécoises dont la délimitation géographique électorale correspond au plus près à sa délimitation géographique touristique.

Au cours de la récente année 2007, un nombre record d'articles à teneur touristique a été publié sur Charlevoix. A eux seuls, ces articles ont représenté une valeur publicitaire de 3M\$. A cela, il convient d'ajouter des reportages télévisés effectués par des chaînes de télévision américaine, mexicaine, française et italienne.

Particulièrement actif lors des grandes rencontres touristiques professionnelles réunissant les grands décideurs et acteurs de l'industrie touristique mondiale (Mexico, New York, Boston, Toronto, Vancouver, Londres, Paris, Berlin, Milan, Madrid...) Tourisme Charlevoix a associé son offre touristique unique à son territoire géographique. Sa réussite actuelle comme destination touristique est en large partie due à cette association logique entre appellation géographique et itinéraire touristique.

Aux yeux des administrateurs, des membres et des dirigeants de Tourisme Charlevoix, les attributs aujourd'hui associés au vocable Charlevoix sont d'abord et avant tout de nature touristique. Particulièrement sensibles à l'héritage historique et sociologique dont ils ont, en partie, la responsabilité de préserver, la communauté d'affaires s'indigne d'une telle légèreté quant à la désignation proposée par le Commission de la représentation électorale (CRE).

Au-delà des raisons purement statistiques qui motivent le projet de la CRE, Tourisme Charlevoix trouve injustifié et potentiellement dommageable un tel changement. Ses effets auraient un impact réducteur sur la signification hautement touristique que l'on prête actuellement à l'évocation du nom Charlevoix.

D'un point de vue purement historique et social, la proposition de retrait des municipalités de Baie-Sainte-Catherine et de Saint-Siméon est une aberration. Ces deux localités, typiquement charlevoisiennes, n'ont aucun lien géographique terrestre direct avec la Haute-Côte-Nord (circonscription de René-Levesque). Pour le seul secteur de Saint-Siméon, celui-ci est rattaché à la seigneurie de La Malbaie depuis 1653! Le retrancher de cet espace traditionnel n'est rien d'autre en fait qu'une dénaturaison grave et injustifiable de ce milieu.

Une question en terminant ce segment de l'analyse : Quelle serait la position d'un éventuel député de « Beaufort-Charlevoix » dans un dossier touristique comme l'ouverture d'un casino à Québec sachant que les électeurs de Charlevoix s'y oppose et que les électeurs de la côte de Beaufort y sont favorables compte tenu de leur lien privilégié avec la ville de Québec ?

2- DIFFÉRENCES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES

Le tableau suivant présente quelques uns des principaux indicateurs socio démographiques entre le secteur « Ile d'Orléans / Côte de Beaupré » et les deux MRC de Charlevoix.

	MRC			
	Charlevoix	Charlevoix-Est	Côte-Beaupré	Ile-d'Orléans
Revenu d'emploi moyen	\$ 31 304	\$ 31 887	\$ 38 455	\$ 41 831
Revenu pers. disponible	\$ 19 515	\$ 19 448	\$ 24 305	\$ 26 324
Assistance emploi	8,3 %	8,2 %	4,4 %	2,1 %
Scolarité				
Sans sec. 5	40,8 %	41,3 %	30,9 %	22,7
Diplôme Univ.	9,4 %	8,5 %	13,0 %	22,2 %

Source : institut de la statistique du Québec – année 2006

La lecture de ces données montre bien l'écart entre la richesse collective de ces communautés.

La proximité de Québec explique en bonne partie le fondement structurel de ces écarts.
L'accessibilité à un marché de l'emploi favorable et à l'enseignement supérieur notamment.

Cette accessibilité au marché de l'emploi de Québec (fonction-publique, haute technologie, industrie, savoir etc.) vient dicter les orientations de développement d'un secteur périphérique comme la côte de Beaupré et l'Ile d'Orléans. Les attentes et les besoins ne peuvent être de même nature que ceux de la région de charlevoix. Le tout peut même être conflictuel à certains égards : un projet touristique à Québec peut être perçu favorablement sur la Côte de Beaupré et très négativement dans charlevoix.

3- LA REPRÉSENTATION EFFECTIVE VS L'ACCÈS AUX SERVICES

Le questionnement sur la représentativité arithmétique de notre système électoral doit être fait. Cette approche doit être mise en relation avec la volonté de notre société à assurer le développement de ses régions.

L'accessibilité aux services publics tels que les études supérieures, les soins de santé de haut niveau, l'accès à la fonction publique et aux pôles de développement technologique démontre déjà une iniquité à l'endroit des régions dans l'accès aux actions gouvernementales en matière de développement économique et social. Le coût social pour une communauté comme Charlevoix d'être éloigné d'un grand centre se répercute dans les chiffres qui sont présentés au point 2.

Si une telle disparité et les impacts sociaux et économiques qu'elle implique sont acceptés socialement, il serait bien mal venu de nous demander d'accepter les changements proposés au

nom de l'équité arithmétique de la représentation politique, dossier qui ne soulève pas les passions de la population et pour lequel il ne semble pas y avoir de mouvement social.

4- L'EFFET PERVERS POUR LE MAINTIEN DES RÉGIONS DE LA CONCENTRATION DES ÉLUS DANS LES GRANDS CENTRES

Le poids politique des centres comme Montréal et Québec mais aussi Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau ou des régions périphériques comme Laurentides, Montérégie, Cantons de l'Est, centre du Québec désavantage une région comme Charlevoix dans la prise de décisions en regard de l'aide à apporter.

Un exemple probant de cette situation est le dossier des régions ressources. Malgré l'évidence que la non reconnaissance de Charlevoix comme région ressource nous était hautement préjudiciable économiquement, il a été impossible à la région de faire valoir son point en raison de son faible poids politique. D'autres régions plus peuplées et plus influentes politiquement ont pu négocier des avantages économiques pour atténuer l'effet négatif des régions ressources sur leur développement.

5- LE POTENTIEL DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DES MRC DE CHARLEVOIX

C'est dans un contexte de développement économique d'une région en difficulté que l'état a accepté d'investir dans un projet récreo-touristique comme « Territoire Le Massif ». L'objectif avoué est de stabiliser l'économie de la région, freiner le déclin démographique et idéalement renverser cette tendance. Si tous les objectifs qui ont justifié l'injection de fonds publics dans ce projet sont atteints, ce sera un exemple d'intervention gouvernementale positive pour une région en difficulté. Laisser le temps au projet « Territoire Le Massif » de se concrétiser et de rencontrer ses objectifs de création d'emplois pourrait avoir un impact majeur sur la situation démographique au cours des prochaines années. La révision de la carte s'effectuant à tous les deux mandats, ceci laisserait environ huit ans, soit le temps nécessaire pour mesurer l'effet structurant du projet « Territoire Le Massif » et une possible croissance de la population de la région.

CONCLUSION

Pour toutes ces considérations l'Association Touristique Régionale de Charlevoix (ATR de Charlevoix) s'oppose au redécoupage de la circonscription de Charlevoix en Beaupré-Charlevoix comme proposée par la Commission de la représentation électorale (CRE).

PROPOSITION DE TOURISME CHARLEVOIX

Dans l'éventualité où le statut quo n'est pas retenu et qu'une action doit être prise pour corriger la situation de la circonscription de Charlevoix, Tourisme Charlevoix fait la proposition suivante :

Le transfert simplement de Château-Richer à la circonscription actuelle de Charlevoix (environ 3 000 électeurs) ramènerait Charlevoix à l'intérieur de la limite de 25% d'écart de la moyenne provinciale. (environ 36 000 électeurs ou -20%, la limite inférieure étant de 33 900). Cette proposition aurait l'avantage d'atténuer l'écart tout en préservant les particularités de la circonscription et la représentativité des électeurs des deux MRC de Charlevoix. Elle permettrait de laisser le projet « Territoire Le Massif » s'implanter et d'évaluer son impact sur la démographie des deux MRC au cours des 8 prochaines années (2 mandats).

Cette période permettrait également de faire le débat sur le principe de représentation effective et de revoir la loi sur le découpage électoral dans un contexte de protection des régions.